



HAL
open science

Vers une approche collaborative du développement des territoires. Le cas de la Haute-Alsace.

Cécile Perret

► **To cite this version:**

Cécile Perret. Vers une approche collaborative du développement des territoires. Le cas de la Haute-Alsace.. 2015. halshs-01185752v2

HAL Id: halshs-01185752

<https://shs.hal.science/halshs-01185752v2>

Preprint submitted on 1 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vers une approche collaborative du développement des territoires
Le cas de la Haute-Alsace

Cécile PERRET

Maître de conférences

IUT de Chambéry

73370 Le Bourget-du-Lac

Cecile.perret@univ-smb.fr

Résumé

Cet article, illustré par le cas de la Haute-Alsace, envisage le territoire de trois façons : comme un espace de coopération et d'innovation, sous l'angle d'un construit social à la fois support identitaire aux pratiques d'acteurs et producteur d'identité et, enfin, comme un espace de rétroaction. Ces trois façons d'envisager le territoire permettent de mettre en évidence l'émergence d'une approche collaborative du territoire qui s'appuie sur des valeurs et des pratiques sous-tendues par l'histoire de l'Alsace pour fédérer l'ensemble des citoyens autour du projet régional.

Mots clefs : territoires intelligents, approche collaborative, développement territorial, écosystèmes innovateurs, lien social.

Abstract

Illustrated by the case of the French region Haute-Alsace, this article envisages the territory in three way : as an area of cooperation and innovation, as an identity support and a “generator of identity”, and as a space of feedback. These three manners to envisage the territory allow to highlight the emergence of a collaborative approach of the territorial development which leans on values and practices underlain by the history of Alsace.

Key words: territorial intelligence, collaborative territorial development, innovative ecosystems, social ties.

Cécile PERRET est Maître de conférences rattachée à l'IREGE (Université de Savoie). Elle s'intéresse à l'impact de la qualité des liens sociaux sur la dynamique territoriale.

Cecile.perret@univ-smb.fr

Introduction

Le concept de *smart city*, ou ville intelligente, a actuellement le vent en poupe, replaçant le territoire au centre du développement de systèmes transectoriels locaux d'innovation (Attour et Rallet, 2014). La ville intelligente permettrait un développement qui limite les effets négatifs de la croissance sur les coûts d'agglomération tout en améliorant le bien-être des habitants. L'« intelligence » d'une ville [ou d'un territoire] se mesurerait, par conséquent, à sa capacité à tenir ces deux objectifs d'innovation (Attour et Rallet, 2014). Cette capacité est fonction des systèmes territoriaux, de leurs modes de gouvernance, de la capacité des acteurs à créer des liens, à s'organiser en réseaux, de leur flexibilité, de leur créativité, de leur réactivité et de leur histoire.

Dans quel contexte les modèles territoriaux d'innovation ont émergé ? Le début des années quatre-vingts est marqué par la crise de certaines régions de tradition industrielle et l'échec des politiques traditionnelles de revitalisation, tandis que certains succès aux échelles régionale et locale attirent l'attention des chercheurs. L'idée d'un développement qui a sa logique propre et qui ne peut se comprendre que par les acteurs, les relations et la dynamique internes à la région voit le jour (Crevoisier, 2008). Besoins culturels et identité communautaire, prise de décision et participation politiques sont introduits au cœur de l'analyse.

La capacité d'apprentissage des territoires est permise par une appropriation des technologies de l'information et de la communication et par une appropriation et une capacité d'analyse de cette information qui permettra d'agir de façon pertinente et efficiente (Girardot, 2000). Il s'agit d'améliorer la prise de décision et la coordination des acteurs afin de permettre un développement viable du territoire (le développement viable positionne au centre de la dynamique territoriale la notion d'identité, d'appropriation et de valeurs partagées (Gagnon, 1994, Gagnon et al., 2008, Perret et Gagnon, 2015).

En Alsace, depuis une décennie, les pouvoirs publics ont anticipé certaines des difficultés du tissu économique régional en accompagnant de profondes mutations de filières menacées (textile et automobile), ou en mettant en œuvre des dispositifs incitatifs et de soutien à l'innovation, tels que ceux proposés dans le cadre du Schéma Régional de Développement économique (SRDE) en 2006.¹ Certains dispositifs, désormais repris au niveau national, ont d'ailleurs trouvé leur origine en Alsace : c'est le cas des centres de transfert de technologie (CRITT) qui sont des centres dédiés à la recherche et au transfert de nouveaux savoir-faire dans les entreprises, véritables interfaces techniques entre le monde de la recherche et celui des entreprises. L'Alsace a également été à l'origine de la première Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT) : la SATT Conectus Alsace². La Stratégie Régionale d'Innovation (stratégie sur laquelle ont travaillé l'État et la Région Alsace) ambitionnait l'organisation d'un véritable écosystème régional de l'innovation pour une meilleure efficacité collective et une amélioration de l'attractivité territoriale. Ceci, associé au dynamisme des acteurs du territoire, a permis à l'Alsace de faire partie des 4 nouveaux écosystèmes labellisés French Tech en 2015.

Cet article, illustré par le cas de l'Alsace, et plus particulièrement de la région de Mulhouse en Haute-Alsace, envisage le territoire de trois façons : comme un espace de coopération et d'innovation (nous présentons, notamment, les différentes configurations du territoire alsacien), sous l'angle d'un construit social à la fois support identitaire aux pratiques d'acteurs et producteur d'identité (l'expérience originale de la Journée Citoyenne est mise en lumière) et, enfin, comme un espace de rétroaction (nous insistons sur les enjeux des technologies dites intelligentes : objets communicants interconnectés). Ces trois façons d'envisager le territoire structurent les trois parties

¹ La stratégie régionale de l'innovation en Alsace, Région Alsace, Ce document a été adopté par le Conseil Régional d'Alsace lors de la Séance Plénière du 4 décembre 2009, 56 p., URL : http://www.region.alsace/sites/default/files/fichiers/recherche-innovation/sri_041209.pdf.

² Conectus est créé en 2006. C'est alors un DMTT (Dispositif Mutualisé de Transfert de Technologies) qui rassemble tous les acteurs de la recherche sur le territoire. Il devient Conectus Alsace® en 2008, afin d'affirmer l'attachement à la région. La SATT Conectus devient la 1ère SATT de France en 2012.

de ce travail et permettent de mettre en évidence l'émergence d'une approche collaborative du territoire, « l'objet de la collaboration [étant] de créer une vision partagée et des stratégies articulées pour faire émerger des intérêts communs dépassant les limites de chaque projet particulier » (Chrislip, 2002 *in* Le Roux, 2007 : 191).

1. Le territoire comme espace de coopération et d'innovation

1.1. Les différentes configurations territoriales

Selon Bernard Pecqueur (1996), le territoire est un résultat, une réalité cristallisée dans des configurations telles que les districts industriels (DI), les milieux innovateurs (MI), les *clusters*... alors que la territorialité est un présupposé, elle est l'expression des comportements des acteurs qui font le territoire. Les différentes configurations territoriales (cf. Tableau 1) reposent sur la notion d'externalité formalisée par Alfred Marshall, qui montre que les économies d'échelles peuvent provenir d'effets externes générés par le contexte productif (l'histoire, la culture, *etc.*), d'une « atmosphère industrielle », et pourrait-on ajouter industrielle, dont des entreprises ancrées territorialement peuvent bénéficier. Les différentes formes d'organisation productives localisées ont été étudiées suite à la « re-découverte » des districts industriels Marshalliens (concentration de petites entreprises non dominées par une grande), notamment grâce aux travaux de Giacomo Beccattini qui définit le district industriel comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné. Dans le district, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres types d'environnements, comme par exemple les villes manufacturières, il tend à y avoir osmose parfaite entre communauté locale et entreprises » (Pecqueur, 2006 : 5).

Tableau 1 – Quelques configurations du territoire

	Caractéristiques générales
Clusters	Groupe d'entreprises géographiquement proches, interconnectées et associées à des institutions. Cette notion s'applique à des échelles d'espace très variables : villes, états, pays, groupes de pays... <u>Exemple</u> : Rhénergy , cluster composé d'entreprises et d'un laboratoire universitaire de recherche. C'est un groupe d'experts « Efficacité Énergétique et Bâtiment » de Rhénatic, le Pôle de compétences TIC en Alsace.
Pôles de compétitivité (71 en France)	Les pôles de compétitivité sont des clusters reconnus par l'État dont la mission est de mettre en œuvre des « projets de développement économique pour l'innovation ». <u>En Alsace</u> : Alsace Biovalley, Véhicule du Futur, Fibres-Énergivie, HYDREOS.
Technopoles	Il s'agit de concentrer du savoir dans un espace où les différents acteurs (entreprises, universités, écoles en particulier) peuvent, par la synergie créée, produire un avantage compétitif. <u>Exemples</u> : Technopole Mulhouse, Le Parc d'Innovation (Ville de Strasbourg).
Grappes d'entreprises	Regroupement d'entreprises, généralement de petite taille (TPE/PME) et appartenant à un même secteur d'activité, ou plus précisément à un même créneau de production et à une même filière. Les grappes « apportent des services aux entreprises qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou [des] actions collectives, [...] » ³ . À ce titre, les grappes d'entreprises ont des objectifs voisins de ceux des pôles de compétitivité, même si ces derniers se concentrent plutôt sur la R&D. L'Alsace en compte 12, dont 4 sélectionnées par la DATAR : l'ARIA-Alsace⁴, le Pôle Aménagement de la maison, Rhénatic et le Pôle Textile Alsace.

Réalisation personnelle.

³ <http://www.innoviscop.com/definitions/grappe-entreprises>.

⁴ Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) ; regroupe plus de 100 industriels du secteur alimentaire.

1.2. Le territoire, un élément actif du processus d'innovation

Dans les districts industriels, le territoire est analysé en tant qu'élément actif du processus d'innovation. Les DI renvoient à ce que Becattini a dénommé « la troisième Italie », régions qui se positionnent entre le type d'industrialisation classique du triangle Milan-Turin-Gênes et les régions sous-développées d'un point de vue économique (Benko et al., 1996 : 2). Pour Becattini, le DI doit son succès à un mélange d'émulation, de coopération et de concurrence entre des PME spécialisées dans la même branche de production. Le DI comporte deux réseaux distincts et imbriqués : un réseau économique dense formé d'entreprises qui appartiennent au même secteur et qui sont capables d'innover et un réseau social de travailleurs flexibles capables de s'adapter à des changements d'entreprises et de statuts (Parodi, 2005 : 3).

En sus du DI, différentes configurations peuvent être caractérisées par l'intensité de leur capacité d'apprentissage ou d'interaction avec le milieu, notamment, les technopoles et les milieux innovateurs (Darchen et Tremblay, 2008). La notion de technopole fait référence à la création d'un complexe d'activités dans des secteurs de haute technologie susceptible de générer de la croissance. Il s'agit de concentrer du savoir dans un espace où les différents acteurs (entreprises, universités, laboratoires de recherches...) peuvent, par la synergie créée, produire un avantage compétitif. On parlera de milieu innovateur dans le cas où il existe un fort degré d'apprentissage et une forte interaction avec le milieu, permise et renforcée par la culture locale. Le degré d'apprentissage du milieu est la capacité de l'entité spatiale à s'adapter au changement et à intégrer de nouveaux savoirs. L'interaction du milieu est la capacité des acteurs à développer des relations qui engendrent des externalités et assurent la créativité et l'indépendance de l'entité spatiale considérée. La finalité du MI est de se renforcer en générant une culture de l'innovation (cf. tableau 2).

Tableau 2 - Synthèse Milieu innovateur / District industriel / Technopole

	Degré d'apprentissage du milieu	Interaction du milieu	Caractéristiques
District industriel Finalité : SURVIVRE	Moins apprenant que le MI (secteurs plus traditionnels). <i>Learning by doing, using and interacting</i>	Moins apprenant que le MI.	Émergence spontanée Formation lente Logique communautaire
Technopole Finalité : POLARISER	FORT <i>Learning by searching and networking</i>	FAIBLE	Émergence sui generis Formation : combinaison territoriale ponctuelle Logique partenariale
Milieu innovateur Finalité : SE RENFORCER	FORT <i>Learning by doing, interacting and networking</i>	FORT	Émergence induite Innovation majeure ou radicale Logique culture d'entreprise

Réalisation personnelle avec source des informations in Darchen et Tremblay (2008 : 21-23).

La thèse des MI explore donc l'idée que l'innovation pourrait ne pas venir simplement des entreprises mais préexisterait à celles-ci. Elle serait contenue de façon latente dans certains territoires (Aydalot, 1986), le MI étant caractérisé « une culture économique longuement mûrie, créatrice d'une ambiance ou d'une atmosphère dans laquelle les acteurs économiques dépassent les seules relations de marché et entretiennent des relations privilégiées de proximités, [un capital relationnel] » (D. Maillat cité dans Parodi, 2005 : 5). La théorie des MI émane finalement d'une réflexion sur les sources de l'innovation (Darchen et Tremblay, 2008 : 12). La révolution technologique permet aux PME de régénérer leur production (en développant de nouveaux produits) mais l'innovation n'est pas spontanée, elle « nécessite l'acquisition de technologies

nouvelles et implique que les entreprises développent une logique organisationnelle qui permette leur intégration au processus de production » (Darchen et Tremblay, 2008 : 7). Les PME doivent coopérer entre elles ainsi qu'avec d'autres acteurs et il convient d'étudier le milieu naturel dans lequel elles sont insérées.

1.3. Les configurations régionales

L'économie alsacienne est construite sur un écosystème constitué de start-up innovantes, de nombreuses PME, d'entreprises leaders dans leur domaine, de pôles de compétitivité, de compétences (Rhénatic⁵...) et de recherche (Pôle de recherche matériaux et nanosciences⁶...) et d'animations du tissu économique (Alsace Digitale⁷, e-nov campus⁸).

L'Alsace compte aujourd'hui 4 pôles de compétitivité : Alsace Biovalley (innovations thérapeutiques), Véhicule du Futur (véhicules urbains ou périurbains, organisation des mobilités dans une perspective de développement durable), Fibres-Énergivie (Fibres d'éco-matériaux (ressources d'origine fibreuse pour la production d'éco-matériaux, usage des éco-matériaux, éco-mutation pour faire évoluer les matériaux) réuni avec Alsace Énergivie (renforcement de l'efficacité énergétique dans les bâtiments)) et HYDREOS (développement de produits et services novateurs autour de la qualité de l'eau et des écosystèmes). Leur mission est de mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Si ces 4 pôles de compétitivité sont reconnus par l'État, il existe un nombre important de pôles en Alsace, ce qui a conduit la Stratégie Régionale d'Innovation à souhaiter leur donner plus de lisibilité en les regroupant au sein d'axes appelés « Convergences Régionales » : Convergence « Économie verte » (Hydreos, Fibres-Énergivie, Véhicule du futur), Convergence « Santé et bien-être » (Alsace Biovalley), Convergence « Humanisme et société » (Pôle Européen d'Administration Publique, Pôle de Compétences en Propriété Intellectuelle).

Les pôles de compétitivité alsaciens sont largement insérés dans leur environnement international et bénéficient d'une desserte routière, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire conséquente qui place l'Alsace au cœur du Rhin supérieur. Par exemple, dans le cadre du programme Trion⁹, chargé de coordonner toutes les initiatives en matière d'énergie durable dans le Rhin supérieur, Alsace Énergivie a pris l'initiative de proposer la signature d'une convention de coopération transfrontalière avec quatre autres pôles du Rhin supérieur ayant des compétences voisines : EnergieForum Karlsruhe, Green City Freiburg, Strategische Partnerschaft für den Klimaschutz e.V. et I-net Basel Greentech. L'objectif est de faire du Rhin supérieur une région exemplaire en la matière et de tirer tous les avantages d'une collaboration économique dans ce domaine.

Il existe deux technopôles en Alsace. À sa création, en 1983, le Parc d'Innovation, technopôle de la Ville de Strasbourg, avait pour but de générer un environnement d'excellence pour la création et le développement d'entreprises innovantes selon trois axes définis comme prioritaires : la santé, l'environnement et la mobilité. Il comprend aujourd'hui 63 entreprises, 16 établissements d'enseignement supérieur ou laboratoires, 7 structures d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie (Aérial¹⁰, Alsace Biovalley, Alsace Capital¹¹, Alsace création¹², la SATT

⁵ Rhénatic est un pôle qui comprend des prestataires TIC dans différents secteurs d'activité.

⁶ Regroupe 500 chercheurs et des entreprises leader (Solvay, Clemessy, Mäder...) qui confortent l'expertise mondiale du territoire alsacien dans le domaine de la chimie et matériaux fonctionnels.

⁷ Équipe de passionnés qui s'investit pour animer le tissu économique local en organisant des événements : Edgefest, Startup Week-End, Hack The Culture et qui met à disposition La Plage digitale, un espace de *coworking* situé à Strasbourg.

⁸ e-nov Campus est un campus dédié aux TIC. Il regroupe de manière innovante plusieurs programmes qui ont pour objectif de créer de nouvelles activités à forte valeur ajoutée liées à l'économie numérique.

⁹ L'association de droit allemand TRION-climate est un réseau franco-germano-suisse des acteurs de l'énergie de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.

¹⁰ CRITT Agroalimentaire, lyophilisation et ionisation.

¹¹ Société de capital investissement en fonds propres avec un fort ancrage régional.

¹² Financement des entreprises en capital ou en obligations convertibles (fonds Alsace Amortage et Alsace Création).

Conectus Alsace, IREPA laser¹³, NEUREX¹⁴), 3 associations (Développement Strasbourg Sud¹⁵, MED'Advice¹⁶ et Pôle Solidaire¹⁷) ainsi que des entreprises de service d'hébergement et de restauration. Mulhouse technopôle a, de son côté, obtenu en 2000 la labellisation « Technopole » accordée par Retis, le réseau français de l'innovation. Il possède une pépinière d'entreprises d'où un peu moins d'une cinquantaine d'entreprises en activité ont pris leur envol.

Autre originalité de l'Alsace : Alsace Innovation¹⁸, une structure d'accompagnement aux projets d'innovation des entreprises en relation avec la SATT Conectus Alsace. À noter que grâce à son Fonds d'Investissements¹⁹, Conectus Alsace a permis la création de start'up issues de l'innovation de la recherche publique depuis bientôt une décennie.

De nombreuses collaborations entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise existent à ce jour et, de fait, de nombreux centres de recherches ou de formation sont en relation avec les différents pôles. Par exemple, le laboratoire MIPS (Modélisation, Intelligence, Processus et Système) de l'Université de Haute-Alsace, laboratoire de recherche interdisciplinaire fédéré par les "Structures et Machines Intelligentes", est membre des Pôles Véhicules du futur, Fibres-Energivie, Biovalley et de Rhénatic. Bien évidemment, il faut qu'il existe une cohérence entre les questions relatives à l'emploi, à la formation professionnelle et plus largement au développement des ressources humaines au niveau du territoire. Les Contrats d'Objectifs Territoriaux sont aujourd'hui l'un des outils majeurs de concertation entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels. L'Alsace dispose également de 6 CRITT qui forment le Réseau des CRITTs d'Alsace ainsi que des plateformes et des grappes technologiques qui irriguent le territoire de compétences appréciées (Pôle Aménagement de la maison, Pôle Textile Alsace...).

Enfin, l'Alsace fait partie des 4 nouveaux écosystèmes de la French Tech. « Cette labellisation consacre l'organisation de l'écosystème alsacien en faveur du développement des startups et de leur rayonnement à l'international, avec une reconnaissance spécifique de l'excellence du territoire dans le domaine des MedTech – technologies médicales ». ²⁰ Au-delà de l'excellence dans le secteur médical, Strasbourg et Mulhouse ambitionnent de devenir, à terme, des écosystèmes numériques leaders au niveau national. Deux lieux emblématiques ont été choisis à cet effet dans ces deux villes : KMØ (la Fonderie) à Mulhouse et Le Shadok à Strasbourg. L'implantation de KMØ à Mulhouse est hautement symbolique. C'est en effet sur le site de l'ancienne Société Alsacienne de Construction Mécanique (SACM) d'où est partie la première ligne de train internationale au 19^{ème} siècle que ce quartier est prévu. Il se veut dans l'esprit post-industriel de la Tate Modern londonienne et vise à créer un écosystème favorisant les échanges entre les différents acteurs du numérique. L'ambition de KMØ est de créer les conditions d'un maillage entre le tissu industriel (textile, mécanique, bâtiment) et le numérique pour faciliter la transition digitale de l'économie régionale. À noter que Mulhouse possède quelques pépites MedTech comme Rhenovia Pharma (créée en 2007, elle a mis au point un timbre transdermique électronique, le Smartt e-Patch) ou Cell Prothera (créée en 2008, elle a mis au point une thérapie cellulaire de l'insuffisance cardiaque). Le Shadok se veut, lui, être un lieu qui favorise la rencontre, le partage et l'émergence de nouvelles

¹³ Centre de Ressources Technologiques (CRT) spécialisé dans la mise en œuvre des procédés industriels de fabrication par laser.

¹⁴ Réseau trinational (France - Allemagne - Suisse) qui regroupe les laboratoires en neurosciences du Rhin Supérieur.

¹⁵ Association d'entreprises qui fédère les responsables d'entreprises autour de trois thématiques : la représentativité, les services et la convivialité.

¹⁶ MED'Advice est une association loi 1908 créée à la Faculté de Pharmacie de Strasbourg en 2013 et fonctionnant sur le modèle d'un cabinet de conseil.

¹⁷ Association humanitaire qui organise des journées solidaires sur le Parc d'Innovation d'Illkirch et dont les bénéfices sont reversés à des associations d'aide à l'enfance.

¹⁸ Structure régionale d'accueil et d'ingénierie, Alsace Innovation est issue de la fusion de l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) et du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation en Alsace (CEEI). Elle organise les Trophées Alsace Innovation.

¹⁹ Les actionnaires de Conectus qui est une SAS sont : Caisse des Dépôts et Consignations, CNRS, INSA, Inserm, Enges, Université de Haute Alsace, Université de Strasbourg

²⁰ « M+ L'Hebdo de Mulhouse », jeudi 2 juillet 2015, p. 7.

pratiques artistiques liées au numérique, être une vitrine pour les initiatives innovantes des entrepreneurs et créatifs strasbourgeois.

2. Le territoire : entre valeurs partagées et capacité à entrer en lien

2.1. Des valeurs à partager pour entraîner l'adhésion à un projet de développement territorial

Si, comme nous l'avons vu dans la première partie, le territoire cristallise des configurations spatiales, plus ou moins emboîtées donnant lieu à des modes de gouvernance singuliers, au-delà de sa dimension matérielle et visible, des limites administratives ou autres, le territoire est aussi le résultat d'une construction sociale, interactive et complexe. Il est le fruit d'une histoire, d'un imaginaire, de traditions ancrées culturellement, de savoir-faire, mais également de contraintes exogènes ou endogènes. Le territoire est également vécu dans le sens où il est façonné par les pratiques et les représentations des communautés locales, alimentées par l'histoire et les mythes au fil des générations. Enfin, le territoire fait système et génère une identité territoriale, voire une identification par le territoire.

On parle d'identité du territoire « quand on cherche à mettre en évidence les données concrètes d'un espace géographique, son site, son patrimoine, les caractéristiques culturelles partagées de ses habitants » (Guérin-Pace et Guermont, 2006 : 289). Certains territoires véhiculent une identité plus forte que d'autres (Guérin-Pace et Filippova, 2008). C'est le cas de l'Alsace, située au cœur de l'espace rhénan, qui cultive une identité culturelle spécifique au plan national de par son histoire politique et économique, son bilinguisme et sa culture du consensus.

La plupart des identités individuelles ou collectives ont une « composante géographique, une spatialité qui les renforce et les rend plus prégnantes. Elles s'expriment [...] souvent, par ces médiations du social et du spatial que forment les lieux, les territoires, les paysages » (Di Méo, 2007 : 1). Parler d'identité par le territoire revient à évoquer la contribution d'un lieu à la formation d'une identité personnelle. Bien sûr, le fait de partager un territoire ne suffit pas à générer une identité unique (Guérin-Pace et Filippova, 2008). L'identification de l'Homme à un territoire peut apparaître comme une alternative au citoyen planétaire. Elle est en quelque sorte secrétée par la crainte de l'uniformisation (Guérin-Pace et Guermont, 2006). L'identification à un territoire qui propose des valeurs fédératrices peut alors paraître rassurante dans un monde aux mutations rapides (crises économiques, migrations, « crise de l'identité nationale », incertitudes dues à la montée des extrémismes...). L'affichage des valeurs que souhaite porter un territoire peut alors être important afin de fédérer des énergies constructives. À ce titre, les « Convergences régionales », proposées par la Stratégie Régionale d'Innovation sont essentielles car c'est autour des valeurs qui sous-tendent ces axes que le territoire peut aussi renforcer l'adhésion des populations à un projet de société. On trouve d'ailleurs derrière ces axes une cohérence avec certaines valeurs portées par le label Marque Alsace²¹ : respect et amour de l'environnement, fiabilité, fidélité, motivation, culture d'exigence et de consensus, ouverture au monde, respect de l'intérêt général, importance accordée au lien social et à l'entraide...

²¹ Les valeurs portées par la Marque Alsace sont regroupées sous 5 items : Excellence et Pionnier, Humanisme et Citoyenne du monde, Intensité et Plaisir, Équilibre et Création de liens et Optimisme et Pragmatisme (<http://www.marque-alsace.fr>).

2.2. Coordinations locales et proximités

2.2.1. Le capital social

Le territoire peut aussi être envisagé sous l'angle d'un construit social, à la fois support identitaire aux pratiques d'acteurs (par exemple la capacité à se lier ou à s'organiser) et producteur d'identité par le biais de ces mêmes pratiques. Les liens particuliers qui unissent les acteurs d'un territoire peuvent être examinés à la lumière du concept de capital social (Weber, 1921 (réédité en 1971), Bourdieu, 1958 et 1980...). Deux grandes approches du capital social peuvent être distinguées : une approche en termes de valeurs et de normes et une approche en termes de réseaux relationnels. Ces différences d'approche se retrouvent dans la distinction entre le capital social cognitif, c'est-à-dire les processus mentaux des individus, les valeurs, les normes, les croyances *etc.* qui prédisposent les agents à la coopération et le capital social structurel, c'est-à-dire les organisations dans lesquelles les agents agissent (Uphoff, 2000). Collier (1998) distingue également deux formes de capital social interdépendantes : le capital social gouvernemental (institutions ou organisations mises en place par l'État) et le capital social civil (organisations qui émanent de la société civile). Ces deux visions du capital social, une fois croisées, permettent de dresser une typologie du capital social à la manière de Sirven (2000) (cf. tableau 3).

Tableau 3 - Nature du capital social

Nature du capital social	Capital social structurel	Capital social cognitif
Capital social civil	Associations, organisations spontanées des habitants d'un quartier pour améliorer leur environnement...	Normes, valeurs et croyances, l'esprit d'association et de solidarité, la confiance, l'ouverture à l'autre...
Capital social gouvernemental	État, collectivités territoriales...	Lois, régime politique...

Réalisé à partir de Sirven (2000 : 9).

Une autre typologie est concevable : l'approche microéconomique qui met en évidence la valeur d'action collective du capital social, l'approche macroéconomique qui met en évidence sa valeur d'intégration et de cohésion sociale et l'approche méso économique qui met en lumière sa valeur instrumentale (Franke, 2005). Le tableau 4 présente les caractéristiques de ces trois approches.

Tableau 4 – Une typologie du capital social

	Approche microéconomique	Approche macroéconomique	Approche méso économique
Met l'accent sur	Nature et les formes des comportements de coopération.	Conditions favorables ou nuisibles de coopération.	Structures de mise en œuvre de la coopération.
Centrée sur	La valeur d'action collective du capital social. S'intéresse à la propension des acteurs à coopérer pour atteindre certains objectifs.	La valeur d'intégration et de cohésion sociale. Met l'accent sur l'environnement et les structures sociales et politiques des collectivités qui véhiculent des normes et des valeurs.	La valeur instrumentale du capital social. Associe le concept au potentiel des réseaux sociaux à produire des ressources : information, ...
Théories mobilisables	Théorie des jeux	Théories de l'institutionnalisme	Théorie de la mobilisation
Le capital social	Est produit des motivations des acteurs à s'associer (valeurs...), des comportements (modes d'association...), et de la perception des enjeux collectifs (croyances et influences culturelles).	Est le produit de structures qui favorisent ou non confiance et réciprocité. Le capital social est un bénéfice collectif.	N'est ni une propriété individuelle, ni une propriété collective mais une propriété de l'interdépendance entre les individus et les groupes au sein d'une communauté.

Réalisation personnelle à partir de Franke (2005 : 1-3).

La Banque mondiale (2000) distingue trois types de liens : le lien qui unit (*bonding*), le lien qui lie (*linking*) et le lien qui relie (*bridging*). Les liens horizontaux de type *bonding* unissent des individus de statut identique au sein d'une même communauté (famille, village...). S'ils caractérisent des relations entre personnes adhérant à un même système de représentation, ils peuvent tendre vers une « fermeture relationnelle » (Coleman, 1990), voire de la discrimination. Les liens verticaux de type *linking* caractérisent des interactions entre des individus « porteurs d'identité sociale et culturelles différentes » (Caillé, 2006 in Bevort et Lallement, 2006 : 12). C'est la fréquence des interactions qui peut déboucher sur la convergence des représentations. Enfin, les liens de type *bridging* lient des agents distants (cette distance peut être géographique notamment). Le *bridging social capital* désigne un réseau virtuel, il « crée des liens entre la société civile et les appareils institutionnels qui la régulent » (Caillé, 2006 in Bevort et Lallement, 2006 : 12). Les relations peuvent être ponctuelles, discontinues et les règles respectées s'apparentent à une convention sans engagement réciproque (Angeon, Caron et Lardon, 2006).

Les coordinations locales génèrent deux catégories d'externalités positives : la première se rattache à des questions de collecte et de circulation de l'information et la seconde se rapporte à l'action collective. Des interactions fréquentes engendrent des normes de réciprocité qui facilitent l'entraide et améliorent l'intercompréhension. L'amélioration de la communication et de la coordination permet le partage de l'information et facilite la confiance mutuelle. Des coopérations réussies encouragent à de futures collaborations dans d'autres domaines. Dans une société malmenée à la fois par la crise économique et la « crise des identités », la facilitation des interactions paraît alors primordiale afin de permettre de générer une vision d'avenir partagée et redynamiser les territoires. En ce sens, les pouvoirs publics, qui ont la capacité d'institutionnaliser le capital social en créant des espaces de concertation et d'échanges, ont un rôle à jouer.

2.2.2. Renforcer le capital social en puisant dans les valeurs alsaciennes

La Journée Citoyenne est un exemple extrêmement intéressant du renforcement du capital social en Alsace. « En 2006, Fabian Jordan avait constaté un élan de solidarité et de convivialité entre les habitants de Berrwiller après d'importantes chutes de neige qui avaient paralysé la commune. Élu maire du village en 2008, il a lancé la Journée Citoyenne pour recréer cet élan collectif permettant de souder la communauté autour de valeurs partagées ».²² Cette initiative a rapidement fait des émules dans les communes de l'agglomération mulhousienne et, en 2013, déjà plus de 20 communes organisaient une Journée Citoyenne. Le principe de la Journée Citoyenne est simple : il s'agit de mobiliser les habitants de façon bénévole autour d'un projet d'amélioration de leur cadre de vie. Ces projets peuvent concerner des espaces verts (plantation d'arbres et de fleurs, taillage de haies...), des petits travaux (remise en état de bordures de platebandes, de barrières...), la propreté (remise en état des corbeilles à papier, nettoyage des lieux publics...) ou des actions de sensibilisation (à la biodiversité, au civisme...). L'organisation d'une Journée citoyenne est réalisée suivant plusieurs étapes : choix du projet, appel aux volontaires, réunions publiques, appels aux entreprises susceptibles de fournir bénévolement du matériel...

Si dans un contexte de crise économique l'on comprend immédiatement l'intérêt de cette démarche, la mobilisation à, en outre, l'intérêt de favoriser la communication et les échanges entre les habitants. Un petit manuel de l'organisation de ces Journées Citoyennes conseille d'ailleurs d'organiser des actions conviviales durant leur déroulement et de communiquer sur leurs résultats de façon à mettre en valeur les participants.

Comme le résume justement René Wunenburger, Maire de Griesheim sur Souffel, « La journée Citoyenne, c'est une manière de décliner localement la devise républicaine de notre pays. Liberté : parce que chacun est libre d'adhérer ou non au projet. Égalité : parce que sur un chantier, dans une équipe, il n'y a pas de différence entre l'ingénieur, le technicien, l'ouvrier. Fraternité : parce que

²² *Guide pratique Journée Citoyenne*, Mulhouse Alsace Agglomération, p. 4.

c'est la concrétisation de l'esprit d'entraide qui existait autrefois et qui n'existe plus aujourd'hui dans nos villages ».

Faire appel aux valeurs qui font le territoire et les réactiver au travers de pratiques en impliquant les citoyens est primordial pour le futur du développement territorial et l'implication des citoyens dans un projet de société. La rencontre entre citoyens d'horizons divers et des représentants des collectivités permet de créer trois types de liens : *bonding* (habitants d'un même quartier), *linking* (l'ingénieur et l'ouvrier) et *bridging* (deux habitants d'une rue éloignée qui ne se croisent que rarement, un citoyen avec un représentant des collectivités locales...). L'intensité de la fréquence des rencontres grâce à ces travaux d'intérêt général peut permettre une convergence des représentations, telle que l'importance accordée au « bien vivre-ensemble », ce qui, dans le contexte actuel est primordial.

3. Le territoire comme espace de rétroaction : vers des territoires intelligents

3.1. Les objets communicants

Si l'intelligence territoriale est liée à sa capacité d'innovation, le territoire peut alors être analysé suivant une approche neuronale. Un réseau de neurones est un système organique qui permet une adaptation aux tâches complexes. Il possède deux qualités essentielles : il est robuste aux pannes car il continue de fonctionner même en cas de lésion et il possède des capacités d'apprentissage, de généralisation et d'auto organisation (Changeur, mimeo). L'approche neuronale est, elle-même, renforcée par la multiplication des technologies dites intelligentes (Smart Grids dans le domaine de l'énergie...) et des objets communicants dans divers domaines (mobilité (application pour smartphone Stationnement Mulhouse)²³, énergies, santé (textiles intelligents qui peuvent intégrer de l'électronique ou laisser passer des informations numériques (mesure de la température, de la tension artérielle...)). Ces techniques et objets permettent une modernisation du pilotage et une gestion plus fine des services publics ou des territoires. Selon l'institut Gartner, entre 2015 et 2020, le nombre d'objets connectés utilisés dans les Smart cities (transports, logements, hôpitaux...) devrait ainsi être multiplié par 9.

Cependant, le développement des objets connectés introduit également une sensibilité renforcée aux événements dans le cas de systèmes très intégrés, notamment par la création d'une dépendance vis-à-vis des réseaux télécoms et le problème de la gestion des données numériques : volume et variété de données à traiter, vitesse à atteindre et sécurité. L'extension de la couverture du haut-débit et le câblage en fibres optiques²⁴ plus performant que l'ADSL est alors nécessaire. Pour anticiper les besoins, il existe en Alsace un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Les opérateurs (notamment Orange, Alsace Connexia²⁵ ou Haut-Rhin Telecom) prévoient un déploiement FTTH (réseau de télécommunications qui se termine en fibre optique au domicile de l'abonné) sur 73 communes régionales totalisant 51 % de la population, la couverture intégrale des communes concernées étant envisagée à l'horizon 2020.²⁶ Ceci nécessite, bien évidemment, que les diverses initiatives privées soient réalisées en concertation avec les pouvoirs publics.

²³ Innovation mise au point par SFR en partenariat avec la ville de Mulhouse.

²⁴ La Loi de modernisation de l'économie (2008) crée l'obligation de pré-câbler tout nouveau bâtiment en fibre optique à partir de 2011.

²⁵ Alsace Connexia est issue du groupement de SFR Collectivités (filiale de SFR) et d'Est Vidéo Communication (opérateur câble présent sur l'Est de la France).

²⁶ *Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace. Rapport final*, Idate consulting and Research (http://www.region.alsace/sites/default/files/fichiers/amenagement-territoire/sdtan/rapport_sdtan.pdf).

3.2. Un exemple de Smart Grids

La capacité d'un territoire à maîtriser sa consommation d'énergie est aujourd'hui un enjeu majeur pour permettre son développement. Les Smart Grids ambitionnent de mieux gérer la production, la distribution et la consommation d'énergie tout en maintenant sa bonne qualité (Ould Abdeslam, 2014). Des chercheurs du laboratoire Icube de l'Université de Strasbourg ou du laboratoire MIPS de l'Université de Haute-Alsace travaillent ainsi sur une approche neuronale de l'électricité capable, à termes, de générer des économies substantielles. Les Smart Grids constituent un levier essentiel de la transition énergétique et cristallisent des enjeux industriels.

Dans le schéma traditionnel des réseaux électriques, la communication se fait de la source vers le consommateur (réseau globalement descendant). Dans les nouveaux réseaux électriques (Smart Grids) l'information est multidirectionnelle (approche connexionniste). Il s'agit de gérer de façon « plus intelligente » le parc électrique pour plus d'efficacité, de sécurité, de rentabilité et de propreté. Les Smart Grids conjuguent les technologies de l'information, de la communication, de l'observation, de la métrologie et du contrôle en vue d'optimiser les ressources énergétiques produites ou acheminées (cf. Figure 1).

Dans la figure de synthèse présentée ci-dessous, les informations sont multidirectionnelles.

- (1) L'électricité est générée (centrales nucléaires, hydroélectriques...) et acheminée grâce aux lignes de transmission.
- (2) Le transit de puissance est amélioré grâce à des systèmes flexibles de transmission.
- (3) Les relais de protection protègent et détectent les anomalies dans les lignes.
- (4) Les nouvelles sources d'énergie (éolien, solaire, géothermie) peuvent être individuelles ou collectives et alimentent le réseau.
- (5) Les consommateurs (bâtiments industriels, collectifs, individuels) envoient des informations aux fournisseurs d'énergie (compteurs intelligents...).
- (6) Les voitures électriques ou hybrides sont chargées aux heures creuses et renvoient de l'énergie au réseau en cas de pics de consommation. Elles pourraient jouer, à terme, le rôle de batterie de stockage mobile.

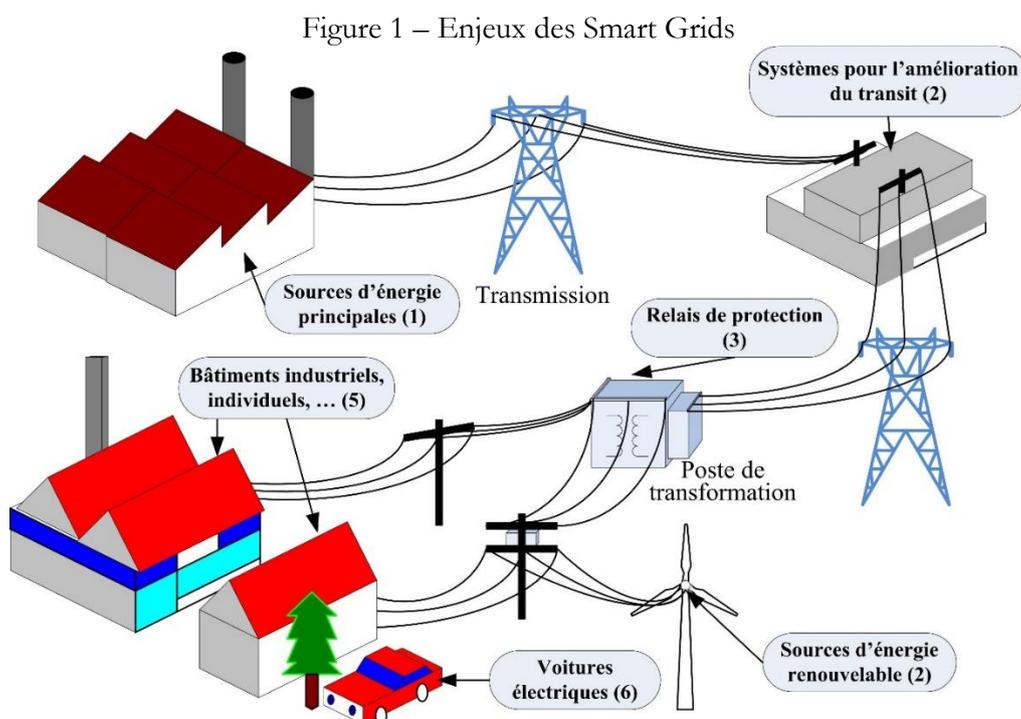


Schéma réalisé avec Djaffar Ould Abdeslam, maître de conférences, laboratoire MIPS, Université de Haute-Alsace.

Conclusion

Les approches théoriques des économistes en termes de districts industriels, de systèmes productifs locaux ou de milieux innovateurs ont au moins deux points communs (Parodi, 2005 : 2) : elles mettent au cœur de l'analyse les relations dynamiques entre des entreprises et leur territoire et elles accordent une attention particulière aux facteurs non économiques des dynamiques de ces formes d'organisation : capacité à créer des liens, culture du partage, identités régionales....

La Stratégie Régionale d'Innovation de la région Alsace et le dynamisme et la qualité des acteurs (citoyens, entreprises, chercheurs, élus...) ainsi que leur capacité à entrer en relation les uns avec les autres ont permis à la région Alsace de faire partie des 4 nouveaux écosystèmes de la French Tech. Cette labellisation va permettre à la région Alsace de renforcer son potentiel d'entreprises innovantes mais va également permettre à des villes comme Mulhouse de, peut-être, retrouver un peu de leur « lustre d'antan ». Si, aujourd'hui, c'est en particulier le domaine des MedTech qui a permis à l'Alsace de remporter ce succès, elle a d'autres cartes à jouer dans le domaine des produits connectés (textile...) ou des Smart Grids qui lui permettront de développer des bâtiments industriels et individuels de basse consommation énergétique.

Ce territoire possède, à n'en pas douter, des capacités d'auto-organisation (capacité à créer des clusters, Journées citoyennes, ...) mais, pour être robuste aux pannes, des missions de service public de « gestion des données locales numériques » pourraient être nécessaires. La gestion du réseau optique devient effectivement essentielle, au même titre que l'eau ou l'électricité. L'encouragement de la recherche dans les domaines susceptibles de conduire à des innovations capables de réduire considérablement la consommation énergétique doit également être maintenu.

Afin de faire adhérer l'ensemble des Alsaciens à son projet de développement territorial, l'Alsace peut s'appuyer sur une communication qui en appelle à des valeurs traditionnelles fortes (capacité à créer du lien, ouverture aux autres et à l'international, culture du consensus ...), auxquelles pourront s'identifier les habitants dans un contexte de crise de « l'identité nationale ». Le développement territorial pourrait alors devenir un développement tiré par la capacité des acteurs à collaborer, qui va au-delà de la communication, de la coopération ou de la coordination puisqu'elle crée une vision partagée.

Bibliographie

- Angeon V., Caron P., Lardon S., 2006, « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel rôle de la proximité dans ce processus ? », *Développement durable et territoire*, Dossier 7 Proximité et environnement, p. 1-21, URL : <http://developpementdurable.revues.org/>.
- Attour A., Rallet A., 2014, « Le rôle des territoires dans le développement des systèmes trans-sectoriels d'innovation locaux : le cas des *smart cities* », *Innovations* 1/2014, n° 43, p. 253-279.
- Aydalet P. (dir.), 1986, « Trajectoires technologiques et milieux innovateurs », in *Milieux innovateurs en Europe*, Paris, GREMI, p. 347-361.
- Banque Mondiale, 2000, *Combattre la pauvreté. Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 204 p.
- Benko G., Dunford M. et Lipietz A., 1996, « Les districts industriels revisités » in B. Pecqueur éd., *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, URL : http://lipietz.net/article.php?id_article=372.
- Bourdieu P., 1958. Réédition en 2012, *Sociologie de l'Algérie*, PUF, 140 p.
- Bourdieu P., 1980. *Le capital social. Notes provisoires*, Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 31, janvier, p. 2-3.
- Coleman J.S., 1990, *Foundations of social theory*, Cambridge, MA : The Belknap Press of Harvard University Press.
- Collier P., 1998, "Social Capital and Poverty, Social Capital Initiative", working paper, n°4, The World Bank, Washington DC, USA.

- Darchen S., Tremblay D-G, 2008, « Les milieux innovateurs et la classe créative : revue des écrits et analyse de leur application en milieu urbain », Note de Recherche de la Chaire de Recherche du Canada sur les enjeux socio-organisationnels de l'économie du savoir, n° 2008-01, 53 p.
- Franke S., 2005, « La mesure du capital social. Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques », Projet du PRP, Le capital social comme instrument des politiques publiques, Canada, 72 p.
- Gagnon C., 1994, « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés », *Coopératives et développement*, vol. 26, n°2, 1994-1995, p. 61-82.
- Gagnon C., Simard J-C., Tellier L-N., Gagnon S., 2008, « Développement territorial viable, capital social et capital environnemental : quels liens ? », *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 8, Numéro 2, octobre, 12 p.
- Girardot J.-J., 2000, « Principes, Méthodes et Outils d'Intelligence Territoriale. Évaluation participative et Observation coopérative », in *Conhecer melhor para agir melhor*, Actes du séminaire européen de la Direction Générale de l'Action Sociale du Portugal, EVORA (Portugal), 3-5 mai 2000, DGAS, LISBONNE, décembre 2000, p. 7-17.
- Guérin-Pacé F., Guermond Y., 2006, « Identité et rapport au territoire », *L'espace géographique*, p. 289-290.
- Guérin-Pacé F., Filippova E., 2008, *Ces lieux qui nous habitent. Identités des territoires, territoires des identités*, INED, L'aube, 276 p.
- Lallement M., 2003, « Capital social et théorie sociologique », *Le capital social*, actes du colloque organisé par le GRIS, Université de Rouen, p. 5-16.
- Le Roux S., 2007, « La mise en œuvre d'une approche collaborative comme facteur d'innovation dans les PME-PMI », *Marché et organisations* 2/2007, n° 4, p. 189-208.
- Ould Abdeslam D., 2014, « Contribution aux techniques avancées de traitement du signal pour l'identification des variations et des événements électriques », Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Haute-Alsace, Mulhouse, décembre 2014, 255 p.
- Parodi M., 2005, « Économie sociale et solidaire et développement local », *Revue Internationale de l'Économie Sociale*, n°296, p. 26-41.
- Pecqueur B. (coord.), 1996, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, 245 p.
- Pecqueur B., 2006, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 2/2006, n° 124-125, p. 17-32, URL : www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-2-page-17.htm.
- Perret C., Gagnon C., 2015, « Identité Et Territoire En Kabylie : Une Variable Du Développement Territorial Viable », URL : http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2598532.
- Sirven N. 2000, « Capital social et développement : quelques éléments d'analyse », Centre d'Économie du Développement, Document de travail n°57, Bordeaux, 26 p.
- Uphoff N., 2000, "Understanding Social Capital: Learning from the Analysis and Experience of Participation" in Dasgupta P. and Sergeldin I. (ed.), *Social Capital: A Multifaceted Perspective*, Washington, D.C. The World Bank, p. 215-252.
- Weber M., 1971, *Économie et société*, Plon, Paris, 651 p.